



Conseil Municipal du 3 septembre 2021

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET

Excusés : Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Michaël PONCET
Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Jérôme GRECARD

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ

Ouverture de la séance à 19h35

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Le logement de la mairie a été attribué à Mme Louise Monnier à partir du 1^{er} septembre.

Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021

A. Michamblé fait remarquer que pour le travail mentionné dans la partie voirie, elle n'était pas seule mais que K. Jeantet Prost a aussi travaillé sur ces dossiers.

I. Heurtier remarque qu'il y a peut-être souvent confusion entre PV et CR quand on s'exprime, le CR étant essentiellement une synthèse des décisions prises et le PV devrait retranscrire les débats.

Le procès-verbal du 9 juillet est adopté avec ces remarques par 9 voix dont 2 pouvoirs et 1 abstention (F. Henriot Colin, délai trop court entre la réception du PV et le Conseil pour le relire)

1. Convention de déneigement hivernal avec le Département du Jura

La convention de déneigement hivernal pour la RD25^{E3} (avec mise à disposition du porteur et outil de raclage et du personnel, est valable 1 an tacitement renouvelable 2 fois. Le marché arrive à échéance et il convient de le renouveler.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix), le conseil décide de présenter l'offre suivante pour le déneigement de la RD25^{E3}

- 1 – indemnité de mise à disposition : 120,00 € HT/mois
- 2 – déneigement : le km de route traitée dans les deux sens : 20,00 € HT/km
- 3 – Plus-value au prix n°2 dimanche et jours fériés : 24,00 € HT/km

et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

2. Commission de contrôle liste électorale : nomination d'un titulaire

I. Heurtier était titulaire mais ayant une délégation d'adjointe, elle ne peut plus être titulaire à la commission de contrôle de la liste électorale. il convient de la remplacer. Étant donné qu'il y a 2 absents qui ne se sont pas positionnés, le point est ajourné.

3. Budget principal

- Décision modificative n°1

Il est proposé la Décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6231 (011) / Annonces et insertions	-180,00		
6574 (65) / Subv. fonct. aux asso & autres	180,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir (10 voix dont 2 pouvoirs), le conseil adopte la décision modificative proposée dans le tableau ci-dessus.

- Prêt relais et prêt à long terme pour le financement des travaux de l'épicerie

I. Heurtier présente les propositions d'emprunts destinés à couvrir les travaux d'extension de l'épicerie-bar des Couloirs/

- Prêt relais : pour faire l'avance des subventions et du FCTVA : 53 000 €, durée = 2 ans, taux = 0,40%, frais de dossier = 200€

- Prêt classique à taux fixe : 25 000 € durée = 10 ans, taux = 0,80%, frais de dossier = 200€ (échéance trimestrielle de 650,96 €

Elle rappelle qu'il n'est pas obligatoire de débloquer la totalité des fonds demandés.

- Après délibération, le conseil accepte de contracter un prêt relais de 53 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté aux conditions ci-dessus à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix) et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

- Après délibération, le conseil accepte de contracter un prêt long terme de 25 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté aux conditions ci-dessus à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix) et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

4. Logements conventionnés : dénonciation de la convention avec l'État

Une convention lie la commune et l'État pour 3 des logements communaux : depuis 1984 pour le n°11 et le n°21 (expire le 30/06/2023) et depuis 1998 pour le n° 01 (expire le 30/06/2022). Le déconventionnement permettrait de fixer le montant du loyer librement en cas de travaux et de changement de locataire.

La dénonciation doit se faire 6 mois avant la date d'échéance. Le maire propose de dénoncer les deux conventions.

Après délibération, le conseil accepte de dénoncer les deux conventions par 9 voix et 1 abstention (K. Jeantet Prost car J. Grenard n'a pas échangé sur ce point avec elle) et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. Droit de préemption Urbain : vente Perrier – Baudrenghien / Médard

Le maire précise que le conseil ne doit plus délibérer pour les DPU du fait du transfert des compétences du PLU à la CCHJSC depuis le 1^{er} juillet. La commune conserve son avis mais la décision sera prise par la CCHJSC, les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) seront du ressort de la CCHJSC.

La commune n'a pas de projet sur ce bâtiment situé 6 rue du champ Traverset.

Après débat conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix)

6. BOMAT : commande groupée arceaux et consignes vélos

Dans le cadre du programme BoMAT (Bouquet de Mobilité Alternative pour Tous), un projet piloté par le PNR et bénéficiant de fonds européens Leader et de la Région BFC. La CCHJSC propose de faire une commande groupée d'arceaux et de consigne vélos. Le financement est de 70% et le reste à charge pour la commune de 30% soit 17,10 €/arceaux (fourniture seule), 509,25 € pour les consignes en bois et 477,75 € HT pour les consignes finitions métalliques (fourniture et pose).

Il convient de délibérer pour décider du nombre d'arceaux et de consignes à commander.

Après débat, le conseil décide de ne pas donner suite à cette opération par 9 voix pour et 1 abstention (I. Heurtier, favorable au principe)

Questions diverses :

o Dossier adressage et BAL (Base d'adressage local) : c'est une nécessité de prévoir un nom de rue ou de hameau et un numéro pour chaque habitation. Un groupe de travail devra se constituer avec des élus et des membres extérieurs au conseil. Le groupe devra être au travail avant la fin d'année pour que le dossier soit terminé au plus tard fin 2022 et budgété et réalisé en 2023.

o Courrier de Mme SONDEREGGER :

Le maire lit le courrier de Mme Sonderegger dans lequel elle fait un don à la commune pour participation aux travaux programmés par la commune pour la réfection de la voirie communale de Taillat

La commune remercie Mme Sonderegger et un courrier lui sera envoyé.

o Le Rapport d'activité du SIDEC 2020 est présenté et est consultable en mairie.

Informations diverses :

o Recensement : un agent recenseur doit être recruté pour janvier /février 2022. S'adresser en mairie.

o Réunion comités consultatifs : il est actuellement difficile de réunir dans la salle polyvalente (ERP) à cause de l'obligation du Pass sanitaire. Cependant, les personnes intéressées pour participer à des groupes de travail peuvent se faire connaître en mairie en indiquant à quelle commission elles souhaitent participer : bâtiment, voirie, eau et assainissement, agriculture, forêts environnement, fleurissement, enfance et jeunesse,

o Le conseil est heureux d'apprendre la naissance de Marceau ROCHE né le 28 août et félicite ses parents Agathe et Thomas ROCHE.

La séance est levée à 22h35

Prochain conseil le 8 octobre 2021 à 19h00

Isabelle HEURTIER

